



Villeneuve d'Ascq, le 16 janvier 2012

Compte rendu de la réunion du : 12/01/12 Commission de discipline départementale

Présents : MM. G. Maris, B. Sissoeff, Ph. Renier, A Legrand, J.M. Caron, E Valles, P. Thuillier, A Couvreur et M. Douhi

Excusé(s) : J Bonic et J.P. Caron

Invité(s) : E. Guilluy (secrétaire de séance)

Cas ❶

Rencontre	Catégorie	Date	Arbitre(s)
Premesques / Haubourdin	-15 M- MN43	22/10/2011	Melle Soetens Jennifer

Personne(s) concernée(s)

Indice	Nom	Prénom	Club
a)	WAMBRE	Mathieu	Haubourdin

a)

Faute :	
Référence	Art 22 An 4 A3
Qualification - Type	Attitude anti sportive – Gestes obscènes et propos injurieux
Sanction	3 dates de suspension fermes
Période de suspension	Du 21/01/2012 au 12/02/2012
Période probatoire	6 mois du 13/02/2012 au 12/10/2012
Amende (€)	135

MM. VALLES et GUILLUY n'ont pas participé à la délibération.

Cas ❷

Rencontre	Catégorie	Date	Arbitre(s)
Neuville / Douchy	MN02	19/11/2011	Melle RAUX Emmanuelle

Personne(s) concernée(s)

Indice	Nom	Prénom	Club
a)	WARZEE	Karim	Douchy

a)

Faute :	
Référence	Art 22 An 2 B 4
Qualification - Type	Irrégularité grossière - Menaces
Sanction	6 dates de suspension fermes
Période de suspension	Du 21/01/2012 au 25/03/2012
Période probatoire	6 mois du 26/03/2012 au 25/11/2012
Amende (€)	270

Des circonstances aggravantes ont été retenues pour bris de matériel appartenant au club recevant (porte de vestiaires)

M. COUVREUR n'a pas participé à la délibération.

Cas ③

Rencontre	Catégorie	Date	Arbitre(s)
Seclin / Beuvrages	FN02	20/11/2011	Melles Dupont et Christiaens

Personne(s) concernée(s)

Indice	Nom	Prénom	Club
a)	(mineur)		Seclin
b)	Skweres	Hélène	Beuvrages

a)

Faute :	
Référence	22 An 3 B 4
Qualification - Type	Irrégularité grossière – Bousculade volontaire
Sanction	1 date avec sursis
Période de suspension	
Période probatoire	4 mois du 13/01/2012 au 12/05/2012
Amende (€)	22.50

b)

Faute :	
Référence	22 An 3 B 4
Qualification - Type	Irrégularité grossière - Bousculade volontaire
Sanction	3 dates de suspension dont deux avec sursis
Période de suspension	Du 21/01/2012 au 22/01/2012
Période probatoire	4 mois du 23/01/2012 au 22/05/2012
Amende (€)	90

La commission a décidé de convoquer le président de Seclin concernant l'envahissement du terrain lors de la rencontre.

Cas ④

Rencontre	Catégorie	Date	Arbitre(s)
Wahagnies / Coudekerque	MN01	19/11/2011	M. Vermander

Personne(s) concernée(s)

Indice	Nom	Prénom	Club
a)	MATUSZAK	Antoine	Wahagnies
b)	SCHWEITZER	Sébastien	Wahagnies
c)	JEANBLANC	Pascal	Wahagnies
d)	HENAUT	Laurent	Wahagnies

a)

Faute :	
Référence	Art 22.An3.B 4
Qualification - Type	Irrégularité grossière – Bousculade
Sanction	1 date avec sursis
Période de suspension	
Période probatoire	4 mois du 13/01/2012 au 12/05/2012
Amende (€)	22.50

b) et c) : Classé sans suite par manque de sanction

d)

Faute :	
Référence	Art 22.An2.D 9
Qualification - Type	Attitude anti sportive – Propos excessifs
Sanction	1 date de suspension
Période de suspension	21/01/2012 au 22/01/2012
Période probatoire	6 mois du 23/01/2012 au 22/09/2012
Amende (€)	45

Des circonstances aggravantes ont été retenues du fait que la personne concernée était capitaine.

Cas sans poursuites

Nom	Club
Mortreux Ludo	Jemappes

Le président de la commission
Guy Maris

RECAPITULATIF DES AMENDES

Discipline 12/01/12

Personne Concernée	Club concerné	Montant en €
WAMBRE Mathieux	Haubourdin	135,00
WARZEE Karim	Douchy	270,00
(mineur)	Seclin	22,50
SKWERES Hélène	Beuvrages	90,00
MATUSZAK Antoine	Wahagnies	22,50
HENAUT Laurent	Wahagnies	45,00
	TOTAL	585,00